

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT RGCA13-10-0007-3**

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance tenue le 26 juin 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RGCA13-10-0007-3 relatif aux usages conditionnels afin de retirer à l'article 25 les mots « des usagers » et en supprimant à l'article 29 le premier critère d'évaluation applicable.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 juillet 2014, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

Fait à Montréal,  
Arrondissement de Montréal-Nord,  
ce 12 août 2014.

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement